



la Convention  
de la Baie James  
et du Nord québécois

## Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦ ᑲᑲᑦ  
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ  
ᑲᑲᑲᑲ

### COMPTE RENDU

#### 440<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

<b>DATE :</b>	12 novembre 2025
<b>ENDROIT :</b>	Vidéoconférence (Teams)
<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC  Sophie Cooper, secrétaire exécutive
<b>ÉTAIT ABSENT :</b>	Paul John Murdoch, Grand Chef, GNC

## **1) Rencontre entre le COMEX et l'Administrateur provincial**

Les membres du COMEX ont rencontré l'Administrateur provincial du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), M. Frédéric Guay, accompagné de Vanessa Chalifour, conseillère des régimes de protection environnementale en milieu nordique :

### **1. Introduction, Mandat et Mission du COMEX**

La rencontre a débuté par une brève présentation de chaque membre du COMEX et de l'Administrateur, incluant un court aperçu de leur parcours professionnel. Cette introduction visait également à réaffirmer le rôle et la mission du COMEX. Une attention particulière a été accordée au fait que la CBJNQ a été l'une des premières ententes à instaurer des procédures d'évaluation environnementale au Québec, ainsi qu'au soulignement du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention.

Les discussions ont porté sur :

- Les principes de la CBJNQ, incluant la protection des droits des Autochtones, de l'environnement, de la faune et des écosystèmes, ainsi que la participation des Cris au régime de protection.
- Le mode de fonctionnement du COMEX, basé sur la prise de décision par consensus.
- Les responsabilités respectives :
  - Gouvernement du Québec : rémunération des membres, prise en charge des frais de fonctionnement et des audiences publiques, transmission rapide des documents, autorisation ou refus des projets.
  - COMEX : analyse des projets et recommandations, organisation d'audiences publiques au besoin, publication des informations et suivi des projets autorisés.

La rencontre a confirmé l'engagement des parties à maintenir un processus rigoureux et transparent, respectueux des droits et des principes établis par la CBJNQ.

### **2. Points de discussion présentés dans le Rapport annuel 2024-2025 du COMEX**

#### ***a) Projet de loi - Optimisation de la procédure d'évaluation environnementale (PÉEIE)***

Le COMEX souligne que la refonte de la PÉEIE est une étape importante dans la modernisation du cadre environnemental québécois méridional et comprend que l'objectif de ce projet de loi est de rendre la procédure plus efficace, transparente et axée sur les enjeux prioritaires. Cependant, le COMEX a précisé que ce projet de loi ne s'applique pas aux régimes d'évaluation environnementale visant les projets régis par la CBJNQ. Le Comité s'interroge sur la manière dont cette information a été communiqué aux promoteurs et aux hauts fonctionnaires du Gouvernement du Québec.

Une autre question soulevée : Comment l'optimisation de la PÉEIE peut-elle contribuer à atténuer la réticence des promoteurs à soumettre des études d'impact complètes ou à les convaincre de fournir des réponses adéquates et réfléchies aux questions et commentaires formulés?

Le COMEX constate que, dans la pratique, les promoteurs déposent souvent des informations partielles lors de la soumission de l'étude d'impact et des compléments d'information. Cette situation oblige le COMEX à transmettre plusieurs séries de questions et commentaires à l'Administrateur, qui les relaie ensuite au promoteur, afin d'obtenir les informations nécessaires à l'analyse du projet.

Par le passé, le COMEX a exprimé le souhait que les promoteurs soient mieux informés sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ, notamment concernant l'importance de déposer une étude d'impact complète.

L'Administrateur a assuré les membres du COMEX que les hauts fonctionnaires, les promoteurs et l'ensemble des intervenants ont été clairement informés que la refonte de la PÉEIE s'applique uniquement au Québec méridional. Il a précisé que la Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques (DGÉES) travaille à mettre en place des mesures visant à sensibiliser les promoteurs sur les étapes de la procédure. De plus, des mécanismes seront instaurés afin d'éviter de poursuivre l'analyse d'un projet lorsque celui-ci demeure insuffisamment défini ou que le promoteur refuse de répondre aux questions. Des informations plus détaillées sur la refonte de la PÉEIE seront présentées par Mélissa Gagnon.

L'Administrateur a demandé si le COMEX serait intéressé à suivre plus étroitement la procédure méridionale. Le COMEX a répondu que son rôle consiste avant tout à veiller à l'application des principes directeurs de la CBJNQ lors de l'analyse des projets. Toutefois, le COMEX reconnaît que la CBJNQ, en tant qu'entente évolutive, offre certaine flexibilité permettant l'intégration de certains aspects de la PÉEIE méridionale.

#### *b) Impacts cumulatifs du transport*

Le COMEX a informé l'Administrateur que l'impact cumulatif du transport dans la région d'Eeyou Istchee Baie James demeure une préoccupation majeure pour le Comité. Ce sujet est régulièrement soulevé de façon significative par les communautés crie lors des consultations publiques. Les communautés ont surtout fait ressortir des enjeux de sécurité ou de risques appréhendés liés aux activités de transport des produits issus des mines. S'ajoute à cet enjeu de sécurité ceux liés aux nuisances, aux poussières soulevées sur les routes non pavées, au bruit, à la détérioration de la qualité de l'atmosphère et la détérioration prématurée des infrastructures routières.

Plusieurs enjeux demeurent concernant la gestion et l'entretien de la route Billy-Diamond, notamment en ce qui a trait à sa capacité de charge, à la surveillance exercée,

à la réglementation applicable et à la coordination entre les différentes autorités responsables. Le COMEX a toutefois noté que certains promoteurs ont amorcé des discussions avec la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) sur la sécurité et l'entretien des routes, et ont même conclu des ententes de gestion avec cet organisme.

Le COMEX a exprimé le souhait que le gouvernement du Québec mette en place un mécanisme de coordination régionale impliquant le MELCCFP, le MRNF, la SDBJ et le GREIBJ, tout en tirant parti de l'expertise du MTMD.

En réponse, l'Administrateur a reconnu la pertinence des préoccupations soulevées et a convenu que les échanges entre les divers intervenants gagneraient à être bonifiés. Il a proposé que le MELCCFP envisage la création d'un comité regroupant les ministères et organisations concernés, ou la mise en place d'un fonds auquel les promoteurs seraient tenus de contribuer. Le COMEX sera informé des progrès réalisés et consulté lorsque nécessaire.

#### *c) Planification des besoins énergétiques*

Le COMEX a signalé une tendance préoccupante observée dans les projets miniers récemment soumis : une planification insuffisante des besoins énergétiques dès les premières étapes de conception, souvent dans le but de réduire les délais d'analyse. Cette approche entraîne, une fois le projet autorisé, la nécessité pour le promoteur de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation afin de combler ses besoins énergétiques par l'ajout de combustibles fossiles.

L'Administrateur a demandé s'il serait possible de renforcer la section relative aux besoins énergétiques dans les directives d'étude d'impact émises par le COMEV. Daniel Berrouard et Lucas Del Vecchio, membres du COMEV, ont confirmé que cette option pourrait être envisagée avec l'appui des analystes du MELCCFP et du Gouvernement de la Nation crie.

### 3. Consultations publiques du COMEX

Dans le cadre de son mandat, le COMEX peut être appelé à organiser des audiences publiques. Cette responsabilité implique, via la secrétaire exécutive, la réservation des salles, l'embauche de traiteurs, de firmes audiovisuelles ainsi que la mise en place de services de traduction. Souvent, il n'y a qu'un seul fournisseur qui peut répondre aux besoins. Ces démarches entraînent parfois de nombreux échanges avec différents intervenants du MELCCFP, ce qui peut ralentir ou complexifier le processus. Le COMEX souhaite que le MELCCFP fasse preuve d'une plus grande souplesse dans l'organisation de tels événements, notamment en ce qui concerne les règles administratives liées au choix des fournisseurs.

L'Administrateur a indiqué qu'il autorisera toute dérogation nécessaire afin de faciliter l'organisation de la prochaine consultation publique, qui se tiendra à Waswanipi et Lebel-

sur-Quévillon dans le cadre du projet minier Windfall. Un suivi sera effectué avec le secrétariat du COMEX à ce sujet.

#### 4. Visibilité du COMEX

Le COMEX a informé l'Administrateur que ses membres souhaitent participer au congrès IAIA, qui se tiendra à Québec en mai 2026. Le comité a également exprimé son intérêt pour l'organisation de visites de terrain sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

En réponse, l'Administrateur a confirmé son appui à la participation du COMEX au congrès IAIA. Toutefois, compte tenu du contexte budgétaire marqué par des restrictions budgétaires au sein du gouvernement, il ne pourra autoriser la tenue d'une visite de terrain.

### **2) Renouveler la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – Québec méridionale**

Rencontre avec Mélissa Gagnon, Directrice générale adjointe - Évaluation environnementale et stratégique : Milieu nordique et mandats stratégiques, accompagnée de Maud Ablain, Directrice de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers (DGÉES).

La PÉEIE vise l'évaluation anticipée des impacts environnementaux et sociaux des grands projets (industrie, mines, énergie, transport, etc.) pour appuyer des décisions de développement durable. Son optimisation cherche à renforcer l'efficacité, la transparence et l'orientation vers les enjeux prioritaires. Mme Gagnon présente les principales modifications :

#### **Intervention en amont de l'étude d'impact**

- L'avis d'intention (anciennement « avis de projet ») doit inclure les objectifs, la méthodologie, l'étendue de l'étude et les enjeux visés.
- Objectifs : préciser les attentes, cibler les enjeux clés, et inciter à soumettre des études mieux préparées.

#### **Rôle renforcé du BAPE dès le départ**

- Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sera chargé de consulter le public dès l'avis d'intention.
- Le BAPE formulera un avis sur la pertinence d'organiser des consultations publiques ou médiations.

#### **Directive sur mesure et validation d'admissibilité**

- Une directive adaptée sera rédigée avec les promoteurs, communautés autochtones et experts gouvernementaux.
- Introduction d'un certificat d'admissibilité délivré rapidement avec l'attestation du promoteur, remplaçant l'étape de recevabilité.

### **Évaluation « en un seul bloc »**

- Fin de la distinction entre phases « recevabilité » et « analyse ».
- L'ensemble de l'analyse se déroulera sans interruption, démarrant dès le dépôt de l'étude

Mme Gagnon termine la présentation en indiquant que les promoteurs seront systématiquement rencontrés en amont et des mises en garde leurs sont transmises. Il sera également suggéré aux chargés de projet de la DGÉES, ainsi que les experts, de tenir systématiquement des rencontres préparatoires avec les promoteurs afin de leur expliquer plus en détail la procédure d'évaluation environnementale.

Mme Ablain a informé le COMEX que des échéanciers provisoires seront élaborés afin d'être présentés aux promoteurs. Elle a demandé si le COMEX souhaite être consulté dans le cadre de cette démarche pour les projets nordiques. Les membres ont exprimé leur accord, estimant que cette initiative favoriserait une meilleure compréhension des étapes et des délais prévisibles.

Une rencontre supplémentaire sera organisée avec Mme Gagnon afin qu'elle présente les modifications proposées sur l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale. Un suivi sera effectué avec le secrétariat du COMEX pour la planification de cette rencontre.

### **3) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la 440<sup>e</sup> réunion est adopté tel que présenté.

### **4) Adoption du compte rendu de la 439<sup>e</sup> réunion**

Le compte rendu de la 439<sup>e</sup> réunion est adopté tel que présenté.

**Action : Faire traduire et classer le CR 439.**

### **5) Suivi de la correspondance**

Le suivi de la correspondance entre le 22 octobre 2025 et le 12 novembre 2025 est présenté à l'Annexe A.

### **6) Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium (Canada) inc.**

**N/Réf : 3214-14-055**

- a) Suivi de la condition 8 – Route de halage (pour discussion)
  - Pour recommandation

Lors de la rencontre du 27 mai 2025, il a été convenu que le COMEX recommandera d'autoriser, sous condition, le programme de suivi de l'étanchéité de la géomembrane ainsi que la construction des routes de halage. Toutefois, le Comité était en attente de précisions concernant le moment du dépôt des suivis et des analyses additionnelles prévues à la condition 1 de la recommandation.

La secrétaire exécutive a présenté aux membres un projet de lettre intégrant les clarifications demandées. Le COMEX a suggéré quelques corrections. La lettre sera révisée en conséquence et transmise aux membres après la rencontre pour approbation finale.

**Action : Corriger la lettre et envoyer à l'Administrateur provincial  
Transmission d'une recommandation**

#### **7) Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall**

**N/Réf : 3214-14-059**

- a) Étude de l'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Complément d'information (Réponses aux questions et commentaires – QC01)
- c) Complément d'information (Réponses aux questions et commentaires – QC02)
- d) Renseignements supplémentaires (en attente)
- e) Discussion - Audiences publiques
  - Pour recommandation

ATTENDU QUE, en attendant les réponses du promoteur aux questions supplémentaires, le COMEX a décidé d'amorcer les préparatifs pour la tenue des audiences publiques à Waswanipi. Lucas Del Vecchio informe les membres que la communauté de Waswanipi a exprimé une préférence pour le début du mois de février 2026. Une correspondance sera transmise à la Cheffe de la Première Nation crie de Waswanipi afin de l'informer que les membres du COMEX souhaitent obtenir une indication quant à la date envisagée pour la tenue des audiences publiques.

**#2025-1112-01** : de transmettre à la Cheffe de la Première Nation crie de Waswanipi une correspondance afin de l'informer que les membres du COMEX souhaitent obtenir une indication quant à la date envisagée pour la tenue des audiences publiques relatives au projet minier Windfall.

**Action : Envoyer une lettre à la Cheffe, Irene Neeposh  
Transmission d'une demande d'information**

#### **8) Divers**

- a) **Projets à l'ordre du jour des rencontres prévues pour automne 2025**
  - Projet de mine de lithium Baie-James – Suivi des conditions
  - Projet minier Whabouchi – Suivi des conditions
  - Chemins forestiers H et I – Modification du certificat d'autorisation

#### **9) Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du COMEX est prévue le 2 décembre 2025, par vidéoconférence.

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 22 octobre 2025 au 12 novembre 2025**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet minier Éléonore par Dhilmar Éléonore N/Réf. : 3214-14-042	Luc Lainé COMEX	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Demande de modification du certificat d'autorisation : Agrandissement de la sablière A-01 - Transmission d'une recommandation	Transmis le 22 octobre 2025	<i>Pour recommandation</i>
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques N/Réf. : 3214-14-053	Luc Lainé COMEX	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions du certificat d'autorisation - Condition 22 : Disponibilité des équipements miniers électriques et hybrides – Transmission d'un commentaire	Transmis le 22 octobre 2025	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Nancy Duquet-Harvey CLEC		Transmis le 3 novembre 2025 Reçu COMEX le 4 novembre 2025	
Projet de mine lithium Baie-James par Galaxy Lithium N/Réf. : 3214-14-055	Luc Lainé COMEX	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Demande de modification au certificat d'autorisation : Stratégie de chauffage - Transmission de questions et commentaires	Transmis le 24 octobre 2025	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Denis Couture Galaxy Lithium		Transmis le 3 novembre 2025 Reçu COMEX le 4 novembre 2025	
Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchées à Nemaska par la Nation crie de Nemaska N/Réf. : 3214-16-079	Luc Lainé COMEX	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social - Transmission d'une recommandation	Transmis le 31 octobre 2025	<i>Pour recommandation</i>
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf. : 3214-10-017	Mélissa Gagnon MELCCFP	Marie-Josée Grimard Hydro-Québec	Suivi des conditions du certificat d'autorisation	Transmis le 27 octobre 2025 Reçu COMEX le 31 octobre 2025	<i>Pour information</i>

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 22 octobre 2025 au 12 novembre 2025**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Andréanne Boisvert Groupe minier Windfall	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Complément d'information : Compte rendu et notes de rencontres avec les maîtres de trappe – 8 mai 2025	Transmis le 25 septembre 2025	<i>Pour recommandation</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 27 octobre 2025 Reçu COMEX le 31 octobre 2025	
Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall N/Réf. : 3214-14-059	Luc Lainé COMEX	Frédéric Guay Sous-ministre MELCCFP	Demande de renseignements supplémentaires	Transmis le 4 novembre 2025	<i>Pour recommandation</i>